Création d'une plateforme communale de dépôt de déchets verts

A compter de ce mois de mars 2024, la Mairie propose aux usagers Sillannais une solution de proximité pour l'évacuation de leurs déchets verts.

La plateforme communale, dont l'accès est soumis à inscription, est mise à disposition des habitants du village, évitant ainsi des trajets et des passages en déchèterie intercommunale.

Voici la démarche à suivre pour accéder à l'espace dédié :

- Se rendre en Mairie aux horaires d'ouverture au public
- Remplir un formulaire et déposer sa carte d'identité
- Récupérer une clé permettant l'accès à l'espace dédié
- Déposer ses déchets verts
- Restituer la clé en Mairie et récupérer sa pièce d'identité.

Le formulaire dûment complété par l'usager sera consigné dans un classeur permettant une traçabilité des accès.

Cette plateforme autorise le dépôt des déchets verts suivants :

- ✓ Les tontes de gazon et d'herbe
- ✓ Les petites tailles de haies et d'arbustes
- ✓ Les feuilles mortes
- ✓ Les divers végétaux des jardins (fleurs, fanes, racines).

Sont strictement interdits :

- Les souches d'arbre
- Les troncs
- Les branches de plus de 10 cm de diamètre
- Attention, les végétaux ne doivent pas être mélangés à d'autres déchets (ex. gravats, terre…), ni déposés en sac.

L'adresse exacte vous sera communiquée lors de votre passage en Mairie.

Comptant sur chacun pour respecter les consignes indiquées.

La Commission voirie